



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**Direction de la Santé et du Développement
Social de Guadeloupe**

**Groupement Régional de Santé Publique
De Guadeloupe**

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

SECTION I - POUVOIR ADJUDICATEUR

1) Identification de l'acheteur

Nom ou raison sociale de l'acheteur :	Personne habilitée à signer le marché :
Groupement Régional de Santé Publique de Guadeloupe Service : Secrétariat du GRSP	Monsieur Alain PARODI, Directeur du Groupement Régional de Santé Publique
Adresse : Rue des archives – Bisdary	Code postal : 97113
Ville : GOURBEYRE	Pays : FRANCE (Guadeloupe)

2) Personnes à contacter pour obtenir des précisions sur le marché :

Florelle BRADAMANTIS : 0590 48 91 79

Suzy DENIN : 0590 47 11 73

Patrice RENIA : 0590 99 49 43

Jeannie PELAGE : 0590 84 44 40

Courrier électronique (mel.):

florelle.bradamantis@sante.gouv.fr

suzy.denin@sante.gouv.fr

patrice.renia@sante.gouv.fr

jeannie.pelage@wanadoo.fr

3) Adresse à laquelle des informations et les documents peuvent être obtenus :

**Groupement Régional de Santé Publique de la Guadeloupe
Direction de la Santé et du Développement Social de la Guadeloupe
Rue des archives - Bisdary
97 113 GOURBEYRE**

4) Adresse à laquelle les offres doivent être envoyées :

Groupement Régional de Santé Publique de la Guadeloupe
Direction de la Santé et du Développement Social de la Guadeloupe
Rue des archives - Bisdary
97 113 GOURBEYRE

SECTION II - OBJET DU MARCHÉ

1) Objet du marché:

REALISER UNE EVALUATION INTERMEDIAIRE DU PLAN REGIONAL DE SANTE PUBLIQUE (PRSP) DE GUADELOUPE 2006-2010

2) Forme du marché et procédure

Le présent marché est un marché de services. Il est global et passé conformément aux articles 28 et 40 II du code des marchés publics relatifs à la procédure adaptée.

3) Modalités de détermination des prix

Le candidat devra proposer un prix forfaitaire pour l'ensemble du marché.

SECTION III - LIEU D'EXECUTION

A la DSDS de Guadeloupe – rue des archives - Bisdary – 97113GOURBEYRE.

SECTION IV- DIVISION EN LOTS

Il s'agit d'un marché unique.

Section V - Caractéristiques principales

Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

Section VI – Clauses techniques et environnementales

Néant

Section VII – Délai d'exécution

Le délai d'exécution du marché est de 3 mois à compter de sa date de notification.

Section VIII - Modification de détail au dossier de consultation

L'administration se réserve le droit, soit d'apporter au plus tard six (6) jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation, soit de reporter la date limite fixée pour la réception des offres.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié.

Section IX - Conditions relatives au marché

1) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Le délai de paiement maximum est de 30 jours, conformément aux dispositions de l'article 98 du code des marchés publics. En cas de dépassement de ce délai contractuel, le taux des intérêts moratoires applicable sera conforme aux dispositions du décret 2002-232 du 21 février 2002 modifié.

Le marché est financé sur le compte 657 - Charges spécifiques - du GRSP

2) Forme et qualité juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de prestataires de services : (le cas échéant).

Conformément aux dispositions de l'article 51 du code des marchés publics, les candidats peuvent décider librement de la forme du groupement qui sera précisée dans la lettre de candidature.

3) Possibilité de présenter pour le marché plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels ou de membres d'un ou plusieurs groupements :

non oui

4) Langues pouvant être utilisées dans l'offre et la candidature : langue française

Section X : Critères d'attribution

- Qualité méthodologique de la réponse (40%)
- Composition de l'équipe (pluridisciplinarité, expérience en évaluation des politiques publiques) (20%)
- Connaissance du secteur sanitaire et social (méthodologie santé publique, développement local, connaissance secteur associatif) (20%)
- Le prix (20 %)

Section XI : Conditions de délai

- 1) **Date limite de réception des offres :** 16 novembre 2009 à 12h00
- 2) **Délai minimum de validité des offres :** 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Section XII : Autres renseignements

1) Numéro de référence attribué par la personne publique : 01-eval-prsp-09

2) Contenu du dossier de la consultation :

L'acte d'engagement,
Le cahier des charges,
Le présent règlement de la consultation.

3) Contenu des plis :

En application des dispositions des articles 44 et 45 du code des marchés publics, chaque candidat doit présenter les documents suivants à l'appui de sa candidature :

- . une lettre de candidature (ou imprimé DC4 - version avril 2007)
- . des renseignements précis d'évaluation du statut juridique, des capacités professionnelles , techniques et financières du candidat (ou imprimé DC5 - version avril 2007, rubrique A, B, C, D.1.1,D2, F, G, H, I, J, K,L)
- . les expériences du candidat dans des domaines similaires en cours ou durant la dernière année;
- . si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.
- . une déclaration sur l'honneur du candidat dûment remplie, signée et datée pour justifier :
 1. qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation (ou imprimé DC7 ou liasse 3666 et attestation de l'URSSAF) ;
 2. qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir ;
 3. qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L 324.9 ; L 324.10; L 341.6 ; L 125.1 et L 125.3 du code du travail ou des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;
 4. qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles suivants du code pénal : les articles 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, le deuxième alinéa de l'article 421-5, l'article 433-1, le deuxième alinéa de l'article 421-5, l'article 433-1, le deuxième alinéa de l'article 434-9, les articles 435-2, 441-1 à 441-7, les premier et deuxième alinéas de l'article 441-8, l'article 441-9et l'article 450-1, ou qu'il n'a pas fait l'objet d'une condamnation pour une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;

5. qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation définitive pour l'infraction prévue par l'article 1741 du code général des impôts ou une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;

6. qu'il n'est pas en état de liquidation judiciaire au sens de l'article L.620-1 du code de commerce (ou procédure équivalente régie par un droit étranger) ;

7. qu'il n'est pas déclaré en état de faillite personnelle, au sens de l'article L. 625-2 du code de commerce(ou procédure équivalente régie par un droit étranger) ;

8. qu'il n'est pas admis au redressement judiciaire, au sens de l'article L.620-1 du code de commerce (ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger), sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché ;

9. qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L.323-1 et, L.323-8-2 ou L.323-8-5 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

Pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat doit obligatoirement joindre les mêmes documents et attestations, à l'exception de la lettre de candidature. Le candidat produira en outre un engagement écrit du sous-traitant pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution du marché.

Pour chaque co-traitant, le dossier comporte les mêmes documents et attestations ; la lettre de candidature est commune à l'ensemble des membres du groupement momentané d'entreprises.

Le candidat doit fournir à l'appui de son offre, les pièces suivantes :

1/ L'acte d'engagement, complété, daté et signé par un représentant habilité de l'entreprise
2/ Le bordereau de décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF),
3/Un mémoire détaillé permettant de juger de la qualité de l'offre conformément aux critères de jugement énoncés ci-dessus.

4/Les attestations d'assurances en cours de validité,
5/ Un relevé d'identité bancaire - RIB - ou relevé d'identité postale - RIP -,
6/ Le numéro SIRET,
7/Le cas échéant, autant d'actes spéciaux de sous-traitance (formulaire DC 13) que de sous-traitants , indiquant pour chacun le montant et le détail des travaux que le candidat envisage de sous-traiter.

4) Documents à produire par le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché :

A l'issue du choix effectué par le pouvoir adjudicateur, le candidat le mieux placé, disposera d'un délai de sept jours francs à compter de la réception de la demande de la maîtrise d'ouvrage pour transmettre les pièces suivantes :

- les pièces prévues aux articles L324-14 et R 324-4 ou à l'article R.324-7 du code du travail ou la déclaration relative à la lutte contre le travail dissimulé - formulaire DC6 dûment complété et signé et accompagné des pièces qui y sont mentionnées ;

- les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales au titre de l'année 2008, ou la copie du formulaire DC7 dûment complété et signé par le Trésorier Payeur Général du département.

5) Conditions d'obtention des documents contractuels et des documents additionnels :

5.1 Transmission papier

Les dossiers de consultation sont remis gratuitement.

. Par courrier, les dossiers sont transmis uniquement sur demande faxée ou postée comprenant les coordonnées précises de la société (nom, adresse, téléphone, interlocuteur).

. A un porteur ou au demandeur, les dossiers sont remis dans les créneaux horaires suivants :

. le matin entre 8 heures 30 et 12 heures du lundi au vendredi.

6) Modalités de remise des offres

6.1 Transmission papier

. par courrier : les plis contenant les offres doivent être envoyées par la poste en recommandé,

. par porteur : les plis contenant les offres doivent être remis contre récépissé à l'adresse figurant en annexe dans les créneaux horaires suivants :

. le matin entre 8 heures 30 et 12 heures du lundi au vendredi.

Les plis fermés doivent comporter les informations suivantes inscrites de façon lisible sur l'enveloppe :

. le nom et l'adresse de la société

. la mention suivante : "NE PAS OUVRIR – appel d'offre ouvert – Evaluation intermédiaire du PRSP de Guadeloupe ».

Ils doivent être adressés exclusivement à :

**GRSP
DIRECTION DE LA SANTE ET DU
DEVELOPPEMENT SOCIAL
Secrétariat du GRSP
Rue des Archives
BISDARY
97113 GOURBEYRE**

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception postal serait délivré après la date et l'heure limites fixées ainsi que ceux remis sous enveloppes non cachetées ne seront pas retenus et seront retournés aux candidats.

Section XIII : Recours

Instance chargée des procédures de recours:

Tribunal administratif de Basse-Terre
97100 Basse-Terre

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours:

Greffe du Tribunal administratif de Basse-Terre
97100 Basse-Terre